



COMMUNE DE RANGIROA

Polynésie française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil :
Membres en exercice :
Ont pris part à la délibération :
27 dont 8 procurations

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 mars 2025

N° 05 / 2025

Portant création d'un emploi contractuel pour la commune de RANGIROA

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuhu, Maire.
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuhu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{ère} adjointe	X		
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint	X		
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Victor	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva		X	Mme. TETUIRA Jeanne
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	M. MARAEURA Tahuhu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale		X	M. TETOKA Temeehu
Mme. LEDUC Rosita	Conseillère municipale	X		
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale		X	M. CADOUSTEAU Victor
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale		X	M. MARITERAGI Tamatoa
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale	X		
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	M. TEHAU Auguste
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal	X		
M. TERIIATETOOFa Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal		X	Mme. TEINAORE Manuarii
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal	X		
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale	X		
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale		X	M. TAIRANU Teanuanua

Présents : 19

Absents : 08

Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 08

Secrétaire de séance : LEDUC Rosita

Le maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;
- VU** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs notamment l'article 75 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-1605 du 08 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté HC n°1119 DIPAC du 05 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution »;

Le maire informe l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Le conseil municipal est donc compétent pour fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Qu'en prévision d'un besoin occasionnel, il est nécessaire de recourir à du personnel en application de l'article 8-1, alinéa 2 de l'ordonnance n°2005-10 du 04 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que leurs établissements publics administratifs.

Après débats et sur proposition du maire, le conseil municipal :

Article 1 : DECIDE, à compter du 01^{er} avril 2025, la création d'un emploi contractuels à temps non complet de la fonction publique communale comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Spécialité	Fonction	Nb d'emploi	Temps de travail hebdomadaire
D-Exécution	Agent Agent qualifié Agent principal	Technique	Coordinateur PGEM	1	19.5 H

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et aux grade ainsi créés est inscrit au budget de l'exercice en cours.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif ou à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

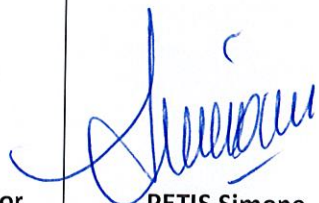
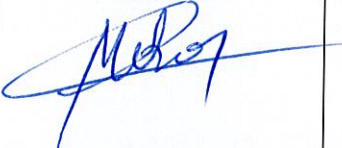
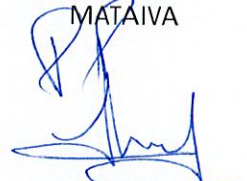
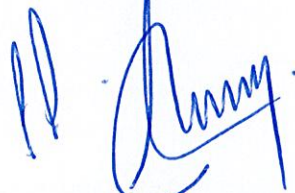
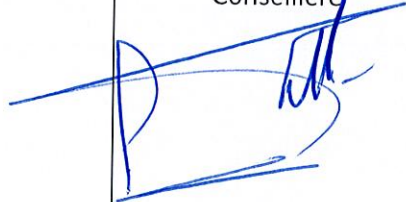
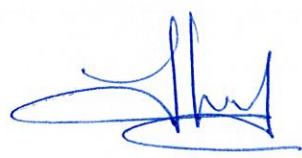
Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

La présente délibération mise au vote à main levée est adoptée comme suit : Pour : 27 / Contre : 0

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le : **2.7 MARS 2025**.....
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le :**2.7 MARS 2025**.....
- Rendue exécutoire le :**2.7 MARS 2025**...

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

 Maire MARAEURA Tahuhu	1^{ère} adjointe  TETUA Martine	2^{ème} adjoint  TETOKA Temeehu	3^{ème} adjoint  MARITERAGI Tamatoa
4^{ème} adjoint  TOOMARU Sylvia	5^{ème} adjoint  TEHAU Auguste	6^{ème} adjoint  CADOUSTEAU Victor	7^{ème} adjoint  PETIS Simone
8^{ème} adjoint  TIARE Paai	Maire délégué de TIKEHAU  METUA Marere	Maire délégué de MATAIVA  TETUA Edgar	Maire délégué de MAKATEA  MAI Julien
Conseiller  HARRYS Manuera	Conseillère  OPUHI Tarome	Conseiller  LEDUC Rosita	Conseillère  KAUA Sylvie
Conseillère  FAREEA Loyna	Conseillère  TETUA Justine	Conseiller  TETIHIA Pierre	Conseillère  TETUIRA Jeanne
Conseillère  TEIVAO Heiura	Conseiller  MARE Jonathan	Conseiller  TERIIATETOOFa Frédéric	Conseiller  TETUA Félix
Conseiller  TAIRANU Teanuanua	Conseillère  TEINAORE Manuarii	Conseillère  TEHAAMOANA Tepoe	

Portant création d'un emploi contractuel pour la commune de RANGIROA